



Fiche d'information

Propriétaire : Un toit pour tous (UTPT) un organisme communautaire à but non lucratif composé de membres et administré par un conseil d'administration bénévole.

Les logements : Construits sur la rue des Ateliers, au coin de la rue Chateaubriand, à l'arrière du métro Rosemont.

60 logements répartis en 3 immeubles sur 4 étages : Rez-de-jardin, Rez-de-chaussée, 2^e et 3^e étage, dont :

16 studios pour une personne

26 une chambre à coucher (3½) pour une personne ou un couple

18 deux chambres à coucher (4½) pour un couple avec un ou 2 jeunes enfants, ou une famille monoparentale.

N.B. L'eau chaude est fournie et la priorité est donnée aux personnes habitant le quartier La Petite-Patrie

Loyer pour 2015

Studio : 468\$

1 chambre à coucher : 582\$

2 chambres à coucher : 664\$

- Les 10 logements accès universel et adaptables sont au Rez-de-jardin. **Seuls les 4½ et les logements adaptables ont des entrées laveuse-sécheuse.**
- Il y a des buanderies au Rez-de-jardin dans chaque immeuble.
- Il y a 4 places de stationnements à louer au coût de 65\$ par mois.

Extrait des Règlements généraux

- Les antennes satellites sont défendues.
- Il est interdit de poser des climatiseurs dans les fenêtres.
- Le recyclage est fortement conseillé.
- **Règlements sur les animaux**
Les chiens et animaux exotiques sont interdits
Un seul chat ~~dé~~griffé, vacciné et stérilisé est accepté
Oiseaux, petits animaux en cage sont acceptés
Les animaux devront être gardés dans le logement de l'occupant
Tous les dommages causés par un animal sont aux frais du propriétaire de cet animal
Le conseil d'administration se réserve le droit de demander au propriétaire d'un animal qui est devenu une source d'ennuis et/ou l'objet de plainte répétées, de s'en débarrasser.
- Lors de la signature du bail, le locataire doit aussi lire et signer le Règlement d'immeuble et de bon voisinage.

Supplément au loyer

Veuillez noter qu'il existe déjà une longue liste d'attente pour les logements subventionnés, sur cette liste on retrouve des locataires qui habitent déjà la rue des Ateliers.

La moitié des logements sont subventionnés. Les ménages qui habitent ces logements payent en loyer 25% de leurs revenus bruts familiaux inscrit à leur rapport d'impôt, ligne 199, de l'année précédant l'année de leur demande. Cette subvention, le supplément au logement (SLO) est géré par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). C'est l'OMHM qui décide de l'admissibilité et du coût de loyer que les personnes devront payer.

Directives :

Un toit pour tous gardera votre demande pour une période de 2 ans seulement. Il vous appartient de renouveler votre demande après ce délai. Vous devez nous informer de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone.

Un toit pour tous 6910, rue St-Denis, CP 65034, Montréal QC H2S 2S0
Courriel : utpt500@gmail.com